

Informations relatives à la protection des données conformément à l'article 13 du RGPD en cas d'hébergement par la ville de Cologne – Office du logement

L'Office du logement (Amt für Wohnungswesen, Ottmar-Pohl-Platz 1, 51103 Cologne) vous a placé et hébergé dans un centre d'accueil, un établissement d'hébergement ou un autre logement. Dans le cadre de votre admission dans un logement par nos soins, nous devons collecter, stocker et transmettre à d'autres services de la ville de Cologne ou à des tiers vos données personnelles telles que votre nom ou votre date de naissance, ou les traiter d'une autre manière.

Nous traitons vos données uniquement sur la base des dispositions légales. La base juridique du traitement des données est un règlement du Parlement européen : le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la Loi sur la protection des données du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (DSG NRW).

Ce courrier vous informe des faits les plus importants et de vos droits en matière de protection des données dans le cadre du RGPD.

Nom et coordonnées des responsables

Stadt Köln – Die Oberbürgermeisterin – Amt für Wohnungswesen, Amtsleitung, Ottmar-Pohl-Platz 1, 51103 Köln, Postfach 10 35 64, 50475 Köln (Ville de Cologne – Madame la Maire – Office du logement, Direction de l'office, Place Ottmar Pohl 1, 51103 Cologne, Boîte postale 10 35 64, 50475 Cologne), Courriel : wohnungsamrt@stadt-koeln.de, téléphone : 0221 / 221-23903, télécopie : 0221 / 221-23100.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données de la ville de Cologne est joignable par courrier à l'adresse suivante :

Stadt Köln, Datenschutzbeauftragter der Stadt Köln, Stadthaus Deutz – Ostgebäude –, Willy-Brandt-Platz 3, 59679 Köln (Ville de Cologne, Délégué à la protection des données de la ville de Cologne, Maison Deutz – Bâtiment Est –, Place Willy-Brandt 3, 59679 Cologne)
Ou par courriel à l'adresse datenschutzbeauftragter@stadt-koeln.de
Ou par téléphone en composant le 0221-221-22457 ou le 0221-221-22509.

Objectif et base juridique du traitement des données

Conformément à l'article 6, paragraphe 1, phrase 1, lettre c du RGPD en liaison avec l'article 2 de la loi de l'état fédéré relative à l'attribution et l'accueil des réfugiés étrangers (Loi de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie relative à l'accueil des réfugiés - FlüAG NRW), en tant que communes, nous sommes juridiquement tenus d'accueillir et d'héberger les réfugiés.

En tant qu'autorité de réglementation, nous sommes responsables, dans le cadre de la prévention des risques prévue à l'article 14 de la Loi sur l'autorité de réglementation en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (OBG NRW), de l'hébergement réglementaire des sans-abri et des personnes menacées de le devenir. Afin de nous permettre de remplir cette mission d'intérêt public et de planifier, piloter, calculer et coordonner votre hébergement, il est nécessaire de traiter vos données à caractère personnel (article 6, paragraphe 1, phrase 1, lettre e du RGPD).

Quelles données sont traitées ?

Dans le cadre de votre hébergement en vertu des dispositions de droit public indiquées, la ville de Cologne – Office du logement – traite vos données à caractère personnel ou celles de vos enfants mineurs suivantes :

- Nom de famille, nom de naissance et prénom (pour identification)
- Date de naissance (pour identification et hébergement en fonction de l'âge)
- Sexe (pour identification et hébergement selon le genre)
- Nationalité ou pays d'origine (pour le pilotage et la planification de votre hébergement)
- Statut juridique des étrangers (pour la facturation des frais d'hébergement)
- Adresse d'hébergement (pour satisfaire à l'obligation de déclaration de domicile)
- Questions d'ordre personnel telles que la santé ou la religion (pour en tenir compte et en vue de la protection de leurs impératifs particuliers).

À qui vos données personnelles sont-elles transmises ?

Dans le cadre des compétences légales, vos données seront transmises aux services municipaux, aux organisations et aux personnes mentionnés ci-après, dans la mesure où ils sont concernés par votre prise en charge :

- Office des affaires sociales, du travail et des personnes âgées (octroi de prestations sociales, aides sociales)
- Jobcenter Cologne (Agence pour l'emploi de Cologne) (octroi de prestations sociales)
- Office pour l'enfance, la jeunesse et la famille (aide et conseils aux enfants et aux familles)
- Office pour le développement scolaire (scolarisation obligatoire)
- Office de la santé publique, les médecins traitants (soins et traitement médicaux)
- Office pour l'intégration et la diversité (conseil en intégration)
- Services aux citoyens (obligation de déclaration de domicile)
- Office des étrangers (droit de séjour)
- Entreprises de sécurité (mission de gardiennage)
- Prestataires d'assistance (aide sociale)
- Associations et personnes engagées bénévolement (accompagnement intégratif)
- Artisans et entreprises mandatés (réparation et entretien du logement)

Les données transmises ne doivent être traitées par les tiers que dans le cadre des finalités susmentionnées. Nous vous fournissons volontiers les informations sur le transfert réalisé sur simple demande.

Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Nous sommes tenus d'effacer dans les meilleurs délais vos données personnelles si elles ne sont plus nécessaires à votre hébergement (article 17, paragraphe 1, phrase 1, lettre a du RGPD). Nous effacerons donc vos données à caractère personnel dès que les délais de conservation légaux prévus par le Règlement sur les documents écrits de la ville de Cologne en date du 9 mars 2018 auront expiré. La durée régulière de ce délai de conservation est de cinq ans ; elle recommence à courir en cas d'attribution d'un nouvel hébergement. Pendant cette durée, le droit à l'effacement en vertu de l'article 17 du RGPD est inexistant.

Quels sont vos droits en matière de protection des données si vous êtes concerné(e) ?

Conformément au RGPD, en tant que personne concernée, vous avez les droits suivants :

- À tout moment, retrait du consentement donné (article 7, paragraphe 3 du RGPD).
- Obtention des informations sur les données à caractère personnel traitées par nos soins (article 15 du RGPD).
- Exiger la rectification ou le complément immédiat des données à caractère personnel inexactes ou incomplètes (article 16 du RGPD).
- Exiger l'effacement de vos données à caractère personnel dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD.
- Exiger la limitation du traitement des données conformément à l'article 18 du RGPD.
- Faire valoir d'autres droits au titre de l'article 20 du RGPD (droit à la portabilité des données) et de l'article 21 du RGPD (droit d'opposition).

Ces droits peuvent être limités en vertu de l'article 23 du RGPD. Le législateur du Land a fait usage de ladite possibilité de limiter les droits de la personne concernée dans les articles 12 à 14 de la Loi sur la protection des données du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Si vous exercez les droits susmentionnés, nous vérifierons au cas par cas si les conditions légales requises sont remplies.

Coordonnées du délégué à la protection des données dans le Land

Si vous avez des réclamations concernant la protection des données par nos soins, veuillez les adresser à :

Landesbeauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit Nordrhein-Westfalen
(Délégué à la protection des données et à la liberté d'information en Rhénanie-du-Nord-Westphalie)
Postfach 20 04 44 (Boîte postale 20 04 44)
40102 Düsseldorf
Téléphone : 0211 / 38424-0
Ou courriel : poststelle@ldi.nrw.de

Septembre 2020